



Traité 'Haguiga

Michna 5 - Chapitre 2

נוטלין לידיים לחולין, ולמעשר, ולתרומה; ולקודש, מטבילין.
ולחטאת--אם נטמאו ידיו, נטמא גופו.

On se lave les mains [avec un ustensile contenant au moins un revi'it d'eau pour manger du pain] non consacré, provenant du Ma'asser Shéni (la deuxième dîme), [ou des produits provenant du prélèvement de] la Térouma ; [pour la consommation] de produits sanctifiés, il faut une immersion préalable ; [s'il est question de toucher les eaux] expiatoires si les mains sont impures, tout le corps est impur



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions